

Les citoyennes et citoyens actifs
de Chapelle (Glâne) sont convoqués en

assemblée communale

le mardi 22 septembre 2020 à 20 h
à l'abri PC (sous l'école)

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2019
2. Modification du règlement communal relatif à la distribution d'eau potable
 - a. Présentation par le bureau d'ingénieurs Ribl
 - b. Approbation
3. Comptes 2019
 - a. Comptes de fonctionnement
 - b. Comptes des investissements
 - c. Rapport de l'organe de révision
 - d. Rapport de la commission financière
 - e. Approbation des comptes de fonctionnement
 - f. Approbation des comptes des investissements
4. Nouveau règlement des finances
 - a. Préavis de la commission financière
 - b. Approbation
5. Modification du règlement communal du cimetière, approbation
6. Nouveau règlement concernant la perception d'un impôt sur les chiens, approbation
7. Divers

Le procès-verbal et les différents documents soumis à l'assemblée communale ne seront pas lus en séance. Ils peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée, ainsi que sur le site internet de la commune www.chapelle.ch.

L'assemblée se tiendra dans le respect des prescriptions liées au Covid-19.